



LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.711-11, L. 712-1, L.712-2 et L.712-6-1 ;

Vu le décret n° 2014-780 du 7 juillet 2014 relatif à la composition de la formation restreinte du conseil académique des universités ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la proposition de composition de la présidente du conseil académique ;

Vu l'absence de proposition alternative de la part des membres de la formation restreinte ;

DÉCIDE

Article 1 : le conseil académique en formation restreinte compétente pour examiner les questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs autres que les professeurs des universités est composé de la manière suivante :

Hommes			Femmes		
Prénom	Nom	Grade / Rang	Prénom	Nom	Grade / Rang
Matthieu	ARLAT	PU	Pascale	BELENGUER	PU
Jean-Luc	ATTIÉ	PU	Laure	COUTIN	PU
Robin	BAURES	PU	Victorine	DOUIN	PU
Serge	COHEN	PU	Laurence	LAMANT	PU
David	LABAT	PU	Anne	LORSIGNOL	PU
Eric	LACAZETTE	PU	Emilie	MONTASTIER	PUPH
Vincent	PAILLARD	PU	Denyze	TOFFOLI	PR
Stéphane	SEGONDS	PU	Mélanie	WHITE-KONING	PU
Bruno	WATIER	PR	Laurie	BOITHIAS	Phy. Adj.
Georges	ZISSIS	PU	Laëtitia	BRICHESE	MCF
Thibault	CANCEILL	MCF	Marie-Pierre	GRATACAP	CR
Sylvain	CREMOUX	MCF	Carole	JEAN-AMANS	MCF
Lionel	DAHAN	MCF	Laurène	JOUVE	MCF
Manoel	MANGHI	MCF	Maryse	LAPEYRE-MESTRE	MCF
Douglas	MARSHALL	MCF	Pascale	LAURENS	MCF
Sylvain	MASTRORILLO	MCF	Christina	VILLENEUVE-FAURE	MCF
Sébastien	COARRAZE	MCF	Monica	ALAEZ GALAN	MCF
Pierre	PETIT	MCF	Alexandra	ROBERT	MCF

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités.

Toulouse, le 15 avril 2025

Odile Rauzy

